

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 014-877/08/BC

**■ Aménagement du chemin de la Télévision à Septèmes les Vallons - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DIVOIAG 08/2037/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibérations du 22 décembre 2005 et du 22 décembre 2008, le Conseil de la Communauté a affecté une Autorisation de Programme de 460 000 euros, pour l'aménagement de la route de la Télévision et du boulevard du Capricorne, à Septèmes-les-Vallons.

Le projet élaboré par EGIS AMENAGEMENT prévoit notamment la réfection de la couche de fondation et de roulement de la chaussée sur l'ensemble du linéaire des voies.

En outre, un cheminement piétons accessible aux personnes à mobilité réduite et confortable sera créé. L'offre de stationnement sera maintenue et organisée.

Au regard de l'estimation des travaux et en application du Code des Marchés Publics, il convient de recourir à une procédure de marché sur Appel d'offres ouvert. Le marché correspondant ne comporte pas de lot, ni de tranche.

Il sera passé à l'entreprise générale ou en groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.
Le délai d'exécution du marché sera de cinq mois comprenant, un mois de préparation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 22/12/2005 approuvant l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 310 000 euros ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008 approuvant l'affectation d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 150 000 euros portant l'autorisation de programme à 460 000 euros.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la route de la Télévision et du boulevard du Capricorne sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la route de la Télévision et du boulevard du Capricorne sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 :

Les crédits de paiement afférents à cette opération sont affectés au Budget Primitif 2009 et suivants.
Opération 2005/00175 – Nature 2315 – Fonction 822.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
A la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué de la
Commission Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI